

## QUI SOMMES-NOUS ?

L'association Solid'Air existe depuis 2009. Elle a pour objet l'organisation d'événements à caractère culturel, sportif et concernant la protection de l'environnement. Elle a pour but de communiquer l'actualité de la commune de Porchères par tous les moyens à sa convenance.

L'association Solid'Air, c'est :

- ◆ La présence du président Gérard Beauchamp à pratiquement toutes les réunions du Conseil Municipal pour suivre au plus près la vie de la commune ;
- ◆ Le Père Noël chaque année avec projection d'un film et offre d'un goûter pour les enfants ;
- ◆ La chasse aux œufs de Pâques (17 kg de chocolat offerts en 2018) ;
- ◆ Des conférences sur l'enfance, l'éducation bienveillante ;
- ◆ L'opération Fioul Solid'Air, une commande groupée de fioul qui s'étend au département, avec une facture réduite de 10 % en 2018 ;
- ◆ Et un site Internet : [www.solid-air-porcheres](http://www.solid-air-porcheres)

Venez nous rencontrer le premier mercredi de chaque mois à 19h à la salle des fêtes pour échanger et connaître nos prochaines actions.

Le verre de l'amitié vous y attendra pour fêter les 10 ans de l'association le mercredi 6 février 2019, après l'Assemblée Générale.

Au plaisir de vous y retrouver

Meilleurs vœux à tous

L'équipe Solid'Air

### Bulletin d'adhésion

A renvoyer à l'adresse suivante : **SOLID'AIR 7 Le Petit Chalbat 33660**

**PORCHERES (ou boîte Solid'Air près mairie)**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_ @

Courriel : [contact@solid-air-porcheres.fr](mailto:contact@solid-air-porcheres.fr)

**SOLID'AIR** - Association loi 1901

Adhésion : 15 € par an

Etudiants - Demandeurs d'emploi : 10 €

Jeunes de 16 à 18 ans : 8 €

Gratuit pour les moins de 16 ans

Renseignements 06 95 80 57 81 (Gérard Beauchamp)

Site Internet : [www.solid-air-porcheres](http://www.solid-air-porcheres)

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

#### BUREAU

Président :  
GÉRARD BEAUCHAMP  
Président-Adjoint :  
Francis GAUTRIAS

Secrétaire :  
Laurence CHAUSSAT  
Secrétaire-adjointe :  
Sonia BOULAY

Trésorière :  
Marie-Laure DURRUTHY

# N°19 Solid'Air Janvier - Février - Mars 2019

## - Le Petit Report'Air -

### L'Edito : Le retour.

Le Petit Report'Air a pris quelque repos et le temps d'observer la gestion et les réalisations de l'équipe municipale dirigée par David Redon.

Depuis l'arrivée de la nouvelle équipe en mars 2014, le constat est mitigé. Notre commune se trouve administrée de fait par un triumvirat. Il suffit d'assister aux séances du Conseil Municipal pour s'en rendre compte.

Notre commune retrouve les travers du passé : « Je décide, je gère. »

Notre édile se félicite du dynamisme des associations de la commune.

C'est sans doute pour cela que l'association « Vivons avec le moulin de Porchères » bénéficie d'une subvention élevée de la commune de Porchères, mais aussi d'une mise à disposition du personnel municipal pour la mise en place de différents mobiliers appartenant à la commune. Nous espérons que toutes les associations pourront cette année profiter des mêmes largesses.

Recevez mes meilleurs vœux, ainsi que vos familles, pour cette nouvelle année. Souhaitons que cette année 2019 soit celle de la raison et nous projette vers un avenir plus serein.

Bonne lecture.



Le Président  
Gérard Beauchamp



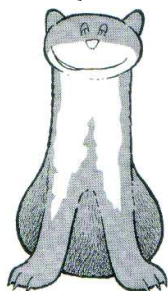
Publication de l'association loi 1901 « Solid'Air »

Tous droits réservés  
Tiré à 420 exemplaires

**Gratuit**

Comité de Rédaction : Gérard Beauchamp, Laurence Chaussat.

Pas de transition énergétique  
pour les habitants  
de Porchères !



**Il n'y en a P.L.U.**

Porchères n'aura pas son P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Le projet de mise en place d'un document d'urbanisme (depuis 2006 !) a été discrètement enterré par notre maire, alors que des frais importants ont été engagés : études sous l'ancienne mandature et formation de certains élus de la mandature actuelle (Conseil Municipal du 4 mars 2015).

Pour quelle raison ?

La peur de voir passer la population de Porchères au-dessus de 1.000 habitants, ce qui modifierait le mode de scrutin des élections municipales et permettrait peut-être l'entrée d'élus de l'opposition...

**C'était grave hier...**

Adieu à l'unique tortue cistude... En revanche, gobe-mouche et pie-grièche écorcheur se réveillent et ont été entendus en dehors du site. Les élections approchent...

Tribunal administratif (22/11/2018) : rejet du recours de Porchères et de VIENVI.

CDMR peut exploiter la gravière (voir le Petit Report'Air n° 16).

Ne cherchez pas de borne de recharge pour véhicules électriques sur Porchères. Notre maire a décidé lors du conseil municipal du 24 octobre 2018 que les habitants de Porchères n'en auraient jamais l'utilité.

Rappelons que cette installation est financièrement indolore pour la commune grâce aux aides de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et les différentes subventions du SIE (Syndicat Intercommunal d'Electrification) de Saint-Philippe d'Aiguille.

Heureusement pour nous, les communes voisines sont équipées.

**Endettement de la commune**

Notre commune rembourse actuellement cinq emprunts, qui ont financé la station d'épuration, la cantine scolaire et la voirie du bourg.

Les taux d'emprunt sont aujourd'hui historiquement bas. Pourquoi ne pas renégocier ce qui est négociable ? Cela ne serait qu'une gestion saine des encours de crédit.

Mais il est plus facile de dire : « C'est compliqué » que de chercher d'autres partenaires bancaires et de débattre avec les conseillers municipaux compétents dans ce domaine. (Conseil Municipal du 17 juin 2015).

D'autres communes ont su le faire, pourquoi pas Porchères ?



## C'EST ABUSER !

**(pour tout renseignements, prière de contacter  
le conseiller municipal le plus proche)**

### QUIZZ

Cet été, les chaises de l'église ont décidé, à plusieurs reprises, de prendre l'air, avec l'aide du personnel municipal. Direction le moulin de Porchères pour le plus grand plaisir de l'association « Vivons avec le moulin de porchères », dont le président n'est autre que notre maire, David Redon.

Selon vous, s'agit-il :

A - D'une subvention déguisée à l'association ?

B - D'une façon d'aérer le mobilier ?

Par ailleurs, qui rapporte les chaises dans l'église, à votre avis ?

*FAIRE VIVRE LE MOULIN DE PORCHÈRES,  
OUI !*

*UTILISER LES MOYENS DE LA COLLECTIVITÉ,  
NON !*

*N'oublions pas que ce moulin appartient à  
un particulier, et non à la commune.*

### LE SAVIEZ-VOUS ?

- Le tracteur municipal et son chauffeur ont fauché à maintes reprises le pré servant de parking au moulin durant l'été.

*Pendant ce temps, les fossés et talus de nos routes s'impatientent, tant le fauchage est « raisonné », tandis que le personnel et le matériel municipaux sont utilisés abusivement au service d'un particulier et d'une association.*

- La rampe d'accès en bois, initialement faite pour la mairie, a atterri à l'entrée du moulin pour satisfaire aux exigences légales en matière d'accessibilité.

*Cette rampe est un bien communal, payé par la commune. Aucun compte-rendu du Conseil Municipal ne fait état de la vente ou du don de cette rampe à l'association « Vivons avec le moulin de Porchères ».*

- Quel est réellement le montant des aides et des subventions attribuées à l'association « Vivons avec le moulin de Porchères ? »

*« De la transparence » disait David Redon après son élection en 2014.*

### ON NOUS BALADE...

Un ponton a été aménagé sur le domaine privé du moulin pour environ 17.000 euros.

Qui a payé cette installation ? Le propriétaire du moulin ? L'association « Vivons avec le moulin de Porchères » ? Non, c'est l'argent public du SMIVI (Syndicat Mixte Intercommunal de la Vallée de l'Isle). Ce ponton autorisé par l'EPIDOR (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne) et situé sur le domaine public fluvial, doit être accessible au public, ce qui n'est pas le cas. Il est accessible uniquement depuis l'entrée du moulin.

En matière de navigation, rappelons que l'Isle n'est pas navigable en amont de l'écluse de Laubardemont, située à Coutras. Les écluses de la partie girondine de l'Isle situées en amont sont à l'abandon et n'ont pas été rénovées comme les écluses situées en Dordogne. Leur utilisation est donc fortement déconseillée. Les excursions en canots RABASKA proposées cet été en ont pourtant franchie une au moins une fois. Qui sera responsable en cas d'incident ?